

Guide du citoyen

Deuxième édition



Saint-Hippolyte



www.saint-hippolyte.ca

CENTRE ÉDUCATIF CANIN
"La solution des Laurentides"

DÉJÀ 15 ANS DANS VOTRE RÉGION !

- Nourriture d'animaux
(1^{er} Choix, Pro-Nature, Acana, Orijen, Nutri Source, Faim Museau)
- Cours d'obéissance + Pension éducative
- Boutique

648, boul. des Hauteurs - Suite 1 - St Hippolyte J8A 1G3
(450) 530-2022 • www.centreeducatifcanin.com

Anne Charette
Maître-chien diplômée

Clôture Invisible
GARANTIE À VIE

Pour chien et chat

TOUJOURS 2 POUR 1
Pizza Express
RESTAURANT

Livraison rapide et gratuite
450-563-9999
2286, chemin Des Hauteurs, Saint-Hippolyte

Pizza • Sous-marin • Pita Poulet • Poutine • Spaghetti
Salade • Ailes de poulet • Poulet BBQ • Club sandwich

JASMO INFORMATIQUE
Vente et réparation de PC

Établi depuis 2003

Sur rendez-vous seulement
Tél. : 450 431-9257
355, chemin du Lac-Bertrand
Saint-Hippolyte
info@jasmoinformatique.ca
www.jasmoinformatique.ca

Service professionnel et personnalisé Estimation gratuite

INSTALLATION / RÉPARATION - SOLUTIONS
VENTE DE PC SUR MESURE NEUF OU USAGÉ
SERVICE À DOMICILE - RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL

Table des matières

3 Mot du maire

5 L'histoire

- 6 Localisation
- 6 Principales caractéristiques
- 6 La population
- 7 L'occupation du territoire
- 7 Principales voies de circulation existantes
- 8 Saviez-vous...

9 Le conseil municipal

12 Les services municipaux

- 12 Direction générale
- 12 Service des finances
- 12 Taxation
- 12 Paiement
- 13 Paiement par internet
- 13 Politique de gestion des requêtes et plaintes
- 13 Communications

14 Travaux publics

- 14 Réseau d'aqueduc et d'égouts
- 14 Déneigement et stationnement durant l'hiver

15 Sécurité publique

- 15 Sécurité incendie
- 15 Service policier
- 16 Sécurité civile
- 16 Règlements
- 16 Contrôle animalier

17 Loisirs, sports, plein air et vie communautaire

- 18 Parcs et installations
- 19 Patinoires extérieures
- 19 Activités
- 20 Lac de l'Achigan

21 Culture et événements

- 21 Événements et activités

22 Bibliothèque

25 Environnement

28 Urbanisme

32 Services à la collectivité

- 32 Organismes communautaires

34 Nous joindre

36 Index des annonceurs

Publication et rédaction
Municipalité de Saint-Hippolyte

Régie Publicitaire
Editions Média Plus Communication
5045 Jean Talon Est - Bureau 202
Montréal (Québec) H1S 0B6

Téléphone : (514) 727 6769
Télécopie : (514) 727 6749

Courriel : info@editionsmpc.ca
Site : www.editionsmpc.ca

Photos
Municipalité de Saint-Hippolyte

Maquettiste
Carole Bouvier

Impression
Imprimerie spéciale de la compagnie
Editions Média Plus Communication

Dépôt légal
2015

lisez-moi
tout Saint-Hippolyte
sur votre cellulaire



Le «QR code» Un QR code est un type de code-barres en deux dimensions constitué de modules disposés dans un fond carré. QR veut dire en anglais Quick Response, car le contenu du code peut être décodé rapidement. Destinée à être lu par un cellulaire ou un téléphone intelligent, il permet ainsi de déclencher facilement des actions comme un navigateur vers le site Internet de la municipalité.

ÉBÉNISTERIE
STÉPHANE DÉRY
R.B.Q. : 8327-1775-37




450-569-7170

• ARMOIRES DE CUISINE • REPRODUCTION DE MEUBLE D'ÉPOQUE
• MEUBLE SUR MESURE • BOIS - MÉLAMINE - POLYESTER - LAQUE

www.esdery.com

Prestige
Marine
Mécanique

ATELIER DE MÉCANIQUE - ENTREPOSAGE

Jocelyn Guirion
Bur. : 450 563-1575 Cell. : 514 603-9371

100, chemin du Lac Achigan, Saint-Hippolyte
(Québec) J8A 2R6

www.prestigemarinemecanique.ca

Odette St-Pierre
Lise Larocque

Familiprix
bon pour la santé

HEURES D'OUVERTURE
Lundi au mercredi 9 h à 20 h Samedi 9 h à 18 h
Jeudi et vendredi 9 h à 21 h Dimanche 10 h à 18 h

T 450-224-2956
780, chemin des Hauteurs
Saint-Hippolyte (Québec) J8A 1H1

BEAUDRY, JARRY
ET GARNEAU INC.

Arpenteurs-Géomètres

2274, Chemin des Hauteurs
Saint-Hippolyte (Québec), J8A 3B9
Tél. : (450) 563-5192
Sans Frais : 1-800-563-5192
Télécopieur : (450) 229-7045

www.bjg-arpenteur-geometre.com



LES EXCAVATIONS
Serge
Gingras

SERGE GINGRAS **DANIELLE GINGRAS**

450-563-3225

ESTIMATION GRATUITE

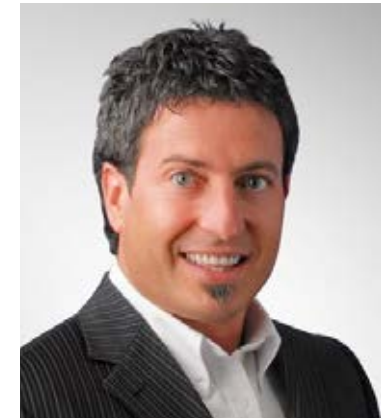
- Top soil
- Transport sable, gravier
- Fosse septique
- Excavation générale
- Tests de sols
- Génie civil

89, chemin du Lac Achigan - Saint-Hippolyte (Québec) J8A 2Z5
Tél. (450) 563-3225 - Cell. (450) 712-0189
Fax. (450) 563-2712 - excsgingras@qc.aira.com






Mot du maire



Nous vous offrons avec grand plaisir cette deuxième édition du **Guide du citoyen**, qui contient une foule de renseignements utiles sur notre municipalité.

Je vous invite à le garder à portée de la main afin de trouver les informations portant sur nos services municipaux, la réglementation, les activités disponibles sur notre territoire, les horaires de la bibliothèque, et bien plus encore.

Ce **Guide du citoyen** vous donne également un accès rapide aux coordonnées des commerçants faisant affaire chez nous et s'avère être un outil facile à consulter.

Nous vous rappelons que vous pouvez consulter le site internet de notre municipalité pour y trouver toute l'information de dernière heure sur les événements et activités à venir et pour communiquer directement avec l'un ou l'autre des services municipaux.

Bruno Laroche
Maire





L'Histoire

Le retrait des glaciers a mené à la création d'une multitude de plans d'eau dont les lacs de l'Achigan (5,3 km²), Connelly (1,2 km²) et Écho (1,6 km²) qui sont les plus vastes des 62 lacs hippolytois. La décharge du lac de l'Achigan, donnant naissance à la rivière du même nom, constitue le seul cours d'eau significatif présent sur le territoire. Elle s'écoule en direction sud dans le bassin hydrographique de la rivière L'Assomption.

Saint-Hippolyte demeure, encore aujourd'hui, fortement boisé. En effet, 70 % de son territoire a conservé son couvert végétal. Il s'agit d'une forêt mixte où prédominent les essences feuillues.

L'occupation du territoire prend forme au sein des cantons de Wexford (rangs I et II), Kilkenny (rangs IV à X) et Abercrombie (rangs I à VII). Il est intéressant de noter l'origine de ces appellations territoriales. Wexford réfère au chef-lieu du comté du même nom dans la province irlandaise de Leinster. Kilkenny, pour sa part, porte le nom d'une ville et d'un comté de la république d'Irlande et, finalement, Abercrombie évoque le souvenir du général James Abercromby, militaire britannique associé à la Guerre de la Conquête de la Nouvelle-France.

Les Hippolytois doivent probablement leur gentilé au chanoine Hippolyte Moreau (1815-1880), titulaire de la cathédrale de Montréal et vicaire général. En 1864, Mgr Ignace Bourget avait délégué ce dernier pour choisir l'emplacement de la première chapelle.

La partie hippolytoise du canton de Kilkenny reçoit ses premiers colons avant même la fin des années 1820. Il s'agit d'Écossais en provenance de New Glasgow. Ceux-ci atteindront la hauteur des sixième et septième rangs dudit canton en remontant la rivière de l'Achigan jusqu'à la bordure du grand lac du même nom. Ces derniers

ne semblent cependant pas avoir laissé de traces de leur bref passage sur le territoire.

L'immigration irlandaise remplace par la suite cette première vague de peuplement. Un document cartographique de 1840 montre que toutes les terres concédées du canton de Kilkenny sont désormais réservées aux Irlandais.

Saint-Hippolyte prend tout d'abord l'appellation de Municipalité du township d'Abercrombie-Partie-Est en 1855, pour devenir la Municipalité de la paroisse de Saint-Hippolyte en 1951. En 1864, le territoire se voit octroyer officiellement le titre de mission religieuse catholique. C'est le curé de Sainte-Marguerite, M. Marcel Mireault, qui s'occupe, en premier lieu, du bien-être spirituel de la communauté naissante. Une modeste chapelle est construite vers 1865. Elle sera démolie au printemps de 1866 en raison de vices de construction rendant l'endroit peu sécuritaire. Cette même année, un nouveau temple voit le jour pour être remplacé en 1877 par un bâtiment plus spacieux. L'érection canonique de la paroisse s'effectue en 1869.

En 1933, le mauvais sort s'acharne sur la jeune communauté. Un incendie détruit l'église, presbytère et salle paroissiale. Les paroissiens se remettent à la tâche et célèbrent la fête de Noël 1933 dans une église fraîchement bâtie.

Les solutions de vie des premiers Hippolytois reposent pour l'essentiel sur l'exploitation des ressources naturelles : la terre, la forêt et l'eau. Les nouveaux arrivants, bien que comptant un certain nombre de gens de métier et de commerçants, deviennent d'abord et avant tout des agriculteurs et des forestiers.

Une résurgence redevable à l'apport du récréotourisme

Saint-Hippolyte connaît, à compter du premier quart du siècle dernier, une relance de son développement avec l'établissement d'un grand nombre de villégiateurs montréalais en bordure des multiples lacs du territoire. En effet, dès 1912, le secteur du lac des Quatorze-illes représente une zone de villégiature des plus populaires avec la construction de chalets estivaux. Leur nombre devient suffisant pour obtenir en 1917 la construction d'une chapelle dénommée Notre-Dame-des-Quatorze-illes.

En 1929, l'histoire se répète du côté du lac Connelly Nord avec l'érection de la chapelle Sainte-Anne-du-Lac-Connelly-Nord. Celle-ci est remplacée en 1948 par le bâtiment encore en place de nos jours. Un troisième lieu de culture, du côté du lac Connelly Sud, apparaît en 1939, sous le vocable de Saint-Albert-Le-Grand du lac Connelly-Sud. Saint-Hippolyte célèbre, en 1969, le 100^e anniversaire de la création de la paroisse. Cet événement mobilisateur renforça de manière significative le sentiment d'appartenance de la population à son milieu de vie.

Et maintenant...

Depuis plusieurs années, Saint-Hippolyte se donne comme mission de développer harmonieusement son territoire, dans le respect des beautés naturelles de ses montagnes, ses lacs et ses forêts. Et elle y réussit !

Localisation

La Municipalité de Saint-Hippolyte, une communauté typique des Laurentides, constitue l'une des cinq composantes de la MRC de La Rivière-du-Nord avec Saint-Jérôme, Prévost, Saint-Colomban et Sainte-Sophie. Saint-Hippolyte fait partie de la circonscription électorale de Rousseau au niveau de l'administration provinciale et de la circonscription Laurentides au niveau fédéral.

Elle est bornée par les municipalités suivantes : au sud par Sainte-Sophie, au sud-ouest par Prévost, à l'ouest par Piedmont et Sainte-Adèle, au nord par Chertsey et à l'est par Saint-Calixte.

Principales caractéristiques

Le milieu naturel

La Municipalité de Saint-Hippolyte est incontestablement un lieu de villégiature où les espaces naturels sont prédominants. On retrouve sur le territoire un total de soixante-deux (62) lacs, dont les plus importants sont le lac de l'Achigan, le lac Connelly, le lac Morency, le lac Écho et le lac-en-Cœur.

Une grande superficie boisée et plusieurs montagnes laurentiennes sont recensées sur le territoire de Saint-Hippolyte. On retrouve des sommets atteignant les 400 mètres d'altitude. Les superficies à l'état naturel sont généralement situées dans des secteurs de fortes pentes. Avec son territoire de plus de 132 km², Saint-Hippolyte a tout le potentiel requis pour la pratique d'activités de plein air. Pour le plus grand plaisir des sportifs, un réseau de 65 km de sentiers entretenus et balisés permet de profiter des splendeurs de la forêt laurentienne en toutes saisons.

On note la présence sur notre territoire de la Station de biologie des Laurentides au nord-est du territoire municipal. Sous la responsabilité du département des Sciences biologiques de l'Université de Montréal, la station comporte plusieurs infrastructures de recherche scientifique et d'éducation. Depuis le 15 avril 2009, le site fait l'objet d'une attribution d'un statut provisoire de réserve de biodiversité projetée en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, et ce, dans le cadre de la Stratégie québécoise sur les aires protégées.

La population

Saint-Hippolyte compte une population en croissance continue de plus de 8905 résidents. Plusieurs nouveaux retraités choisissent de venir s'établir dans leurs maisons secondaires. Cette population se

concentre principalement sur le pourtour des lacs et, dans une moindre mesure, au sein de l'historique noyau villageois.

La Municipalité de Saint-Hippolyte a connu au cours des dernières années une importante croissance de sa population avec une augmentation de 10,4 % entre 2006 et 2011 et de 31,9 % pour les 10 dernières années (2001-2011). Il s'agit d'une croissance qui s'apparente à celle connue depuis le début des années 2000 dans la région métropolitaine et la région des Laurentides.

D'un côté du spectre des âges, on note un accroissement indéniable du nombre des naissances et, par conséquent, du nombre de familles. D'un autre côté, l'arrivée des nouveaux retraités qui viennent s'établir dans leurs résidences secondaires conjuguée au vieillissement de la population, augmente grandement le nombre d'aînés dans notre municipalité. Cette tendance n'ira qu'en s'accroissant.

Dans ce contexte, le nombre de familles n'a cessé d'augmenter au cours de la dernière décennie. En 2001, le nombre de familles était estimé à 1 835. En 2006, il était de 2 205.

En 2011, le nombre de familles qui résident à Saint-Hippolyte avoisine les 2 800 à 3 000 familles.

L'occupation du territoire

À Saint-Hippolyte, l'occupation résidentielle est répartie sur l'ensemble du territoire. Par contre, une plus forte concentration se situe à proximité des plans d'eau. Depuis quelques années, la majorité des nouvelles résidences se sont construites dans la partie sud de la municipalité.

Cette fonction occupe environ 16 % du territoire, dont près de 5 % est destinée aux résidences saisonnières.

La grande majorité des logements du territoire est occupée par des résidents permanents (72 %). Par contre, le nombre de logements occupés par des résidents non permanents (villégiateurs) est important, représentant 28 % du nombre total de

logements sur le territoire. Une très grande majorité des logements, soit 90 % est occupée par les propriétaires, ce qui est nettement supérieur au pourcentage de la MRC de La Rivière-du-Nord (66 %) ou du Québec (60 %).

L'occupation commerciale est répartie principalement le long du chemin des Hauteurs (route 333) dans deux (2) pôles distincts ; le secteur villageois et l'entrée sud de municipalité. De façon générale, on y retrouve des commerces de type « bien courant » et « services à la personne », de desserte locale.

L'occupation administrative et communautaire se situe principalement dans le secteur du noyau villageois. On y retrouve l'hôtel de Ville, l'église, la maison de la culture, le garage municipal, une salle communautaire et l'école primaire. La bibliothèque est localisée à l'intérieur du noyau villageois afin d'y concentrer les services aux citoyens et d'y créer un pôle structurant à caractère culturel.

La fonction industrielle est très peu présente sur notre territoire, à l'exception d'une importante carrière dans la partie est de la municipalité.

Principales voies de circulation existantes

Le chemin des Hauteurs (route 333) est le principal axe routier présent sur le territoire de Saint-Hippolyte. Effectivement, la route 333 traverse le territoire dans un axe nord-sud, permettant de créer un lien entre la route 117 et la Municipalité de Sainte-Adèle.

Cette route est donc le pivot du réseau routier de Saint-Hippolyte, car en plus de créer un lien avec les municipalités voisines, elle canalise la circulation vers le réseau de transport local. En ce sens, le débit journalier augmente fortement en saison estivale, dû à la popularité de la municipalité pendant cette période de l'année. De plus, elle est l'unique route appartenant au ministère des Transports du Québec sur le territoire.

Le réseau routier est aussi composé de routes collectrices qui permettent une circulation intermunicipale. Parmi celles-ci, on retrouve :

- chemin de la Chapelle ;
- chemin de la Carrière ;
- chemin des Hauteurs et route 333 ;
- chemin des Quatorze-îles ;
- chemin du Lac-Bertrand ;
- chemin du Lac-Bleu ;
- chemin du Lac-Connelly ;
- chemin du Lac-de-l'Achigan ;
- chemin du Lac-Écho ;
- chemin du Lac-Morency ;
- chemin du Mont-Rolland.

Statistiques

Date de constitution : 1855

Région administrative :
MRC la Rivière-du-Nord

Circonscription électorale provinciale :
Rousseau

Circonscription électorale fédérale :
Laurentides

Population : Environ 8905

Superficie : 132,6 km²

Kilomètres de rues : 217 km

Saviez-vous que ...?

- la population de Saint-Hippolyte était de 7219 personnes en 2006 et qu'en 2014 nous sommes 8905 habitants, soit une augmentation de 23 %;
- nous avons, en 2011, 4784 logements privés sur le territoire;
- 13 % des ménages sont composés d'une personne vivant seule;
- le revenu médian des familles de Saint-Hippolyte est de 61 074\$/année (2006) alors qu'il est de 44 804\$ pour la MRC, de 52 391\$ pour la région des Laurentides et 49 998\$ pour le Québec;
- il y a plus de 420 enfants âgés de 0 à 4 ans à Saint-Hippolyte;
- il y a près de 360 enfants de 5 à 9 ans;
- il y a environ 495 jeunes âgés de 15 à 19 ans;
- 1150 résidents de Saint-Hippolyte sont âgés de 65 ans et plus, soit 14% de la population;
- si les tendances démographiques actuelles se maintiennent, Saint-Hippolyte verra sa population d'ainés doubler au cours des dix prochaines années.

Les entreprises d'Électricité 450-438-8364

Roger Duez et Filles inc.

RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL
INDUSTRIEL - RÉNOVATION - MAINTENANCE

Page 1 : Local : (450) 431-8162 - MTL : (514) 837-6626
Fax : (450) 438-1890 - 438, ch. du Lac Bertrand - St-Hippolyte (Qc) J8A 1C4

PÉPINIÈRE DES HAUTEURS

CENTRE DE JARDINAGE
HORTICULTURE ET HYDROPIQUE

Denis Baribeau et Lise Cantin
Tél.: 450 563-2929 Cell.: 514 924-1423
denispepinieredeshauteurs@hotmail.com

1765, chemin des Hauteurs
St-Hippolyte (Québec) J8A 2L6
www.pepinieredh.ca



Le conseil municipal

Quel est le rôle du conseil municipal?

Le conseil assume les droits et devoirs dévolus par le Code municipal du Québec et certaines lois connexes, comme la *Loi sur la fiscalité municipale*, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et la *Loi sur les compétences municipales*.

Ainsi, le conseil peut décider des orientations touchant divers aspects de la qualité de vie de la communauté, dont le développement économique, l'urbanisme, l'approvisionnement en eau potable, l'environnement, le développement communautaire, les loisirs, la culture, etc.

Les élus réunis en conseil représentent la population; ils prennent les décisions sur les orientations et les priorités de la municipalité et en administrent les affaires.

Composition du conseil municipal

Le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Hippolyte est composé de sept élus, soit le maire et six conseillers.

Son fonctionnement

Le conseil veille à la qualité de vie de votre communauté. Les élus doivent toujours prendre leurs décisions dans l'intérêt des citoyens qu'ils représentent et seulement lors des assemblées du conseil, sous forme de règlement ou de résolution. Individuellement et en dehors des assemblées du conseil, les élus ne peuvent pas prendre de décisions au nom de la municipalité, à l'exception du maire dans l'exercice de son pouvoir d'urgence.



Bruno Laroche
Maire



Chantal Lachaine
Culture, événements
et vie communautaire



Yves Dagenais
Sports, loisirs et
plein air



Donald Riendeau
Urbanisme



Philippe Roy
Environnement



Denis Lemay
Travaux publics et
sécurité publique



Gilles Beauregard
Maire-suppléant,
Finances et
communications



Le calendrier des réunions du conseil municipal

Les assemblées régulières du conseil municipal se tiennent le premier lundi de chaque mois et ont lieu à l'église paroissiale, (2261, chemin des Hauteurs). Si cette journée est fériée, la séance du conseil sera reportée au lendemain, mardi.

Les responsabilités du conseil municipal

Le rôle principal du conseil est de s'assurer que les services offerts répondent aux besoins de votre communauté.

Le conseil doit adopter un budget et assurer l'équilibre financier de la municipalité.

Rôle du maire

Le maire représente l'ensemble de la population de la municipalité. Il préside les assemblées du conseil et travaille en collégialité avec les autres membres du conseil. Il possède aussi le droit de surveillance, d'enquête et de contrôle sur le fonctionnement des services municipaux, assurant ainsi la transparence du conseil municipal pour la communauté. C'est aussi le maire qui achemine les mandats confiés par le conseil à l'appareil administratif municipal, supervise

l'application des règlements et des résolutions et communique toute information jugée d'intérêt public.

Rôle d'une conseillère ou d'un conseiller

En plus d'assister aux assemblées du conseil et d'y faire valoir les intérêts de votre communauté, les conseillères ou conseillers peuvent éclairer le conseil sur des sujets particuliers. Ils peuvent en effet être nommés à des commissions ou à des comités ou encore se voir attribuer des dossiers qu'ils devront approfondir afin de soutenir le conseil dans ses décisions.

Les comités consultatifs

Il existe au sein de la Municipalité un comité consultatif d'urbanisme et un comité consultatif en environnement. Ces comités sont formés d'un conseiller municipal et des résidents choisis par le Conseil municipal.

Celui-ci peut attribuer à ces comités des pouvoirs d'étude et de recommandation sur des sujets qui sont de leur compétence. Par contre, ils n'ont pas de pouvoir décisionnel.

Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Le mandat du CCU est de guider, orienter et soutenir le conseil municipal dans son action en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire. De plus, les demandes de dérogation mineure, de plan d'intégration et d'implantation architecturale (P.I.A.) doivent obligatoirement être soumises à ce comité pour analyse et recommandation au Conseil municipal.

Comité consultatif en environnement (CCE)

Le CCE est chargé d'étudier et de soumettre des recommandations au Conseil municipal sur toutes questions concernant l'environnement ainsi que sur la protection et la mise en valeur des milieux naturels.

Politique de gestion contractuelle

Le conseil municipal a adopté, en décembre 2010, une politique de gestion contractuelle. Cette politique prévoit des mesures:

- visant à assurer que tout soumissionnaire ou l'un de ses représentants n'a pas communiqué ou tenté de communiquer, dans le but de l'influencer, avec un des membres du comité de sélection relativement à la demande de soumissions pour laquelle il a présenté une soumission;
- favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres;
- visant à assurer le respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et du Code de déontologie des lobbyistes adopté en vertu de cette loi;
- ayant pour but de prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption;
- ayant pour but de prévenir les situations de conflits d'intérêts;
- ayant pour but de prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demandes de soumissions et de la gestion du contrat qui en résulte;

- visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat;
- le texte intégral de la politique peut être consulté sur le site internet de la Municipalité www.saint-hippolyte.ca.

Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Le code d'éthique et de déontologie vise les buts suivants :

- accorder la priorité aux valeurs qui guident les décisions d'un membre du Conseil et contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la Municipalité;
- instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élus et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre;
- prévenir les conflits d'intérêts et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;
- assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

Un élu municipal ne doit pas se placer dans une situation potentielle ou apparente de conflit entre son intérêt personnel ou celui de ses proches, ou de toute autre personne, et les devoirs de sa fonction.

Chaque élu doit, entre autres, déposer devant le Conseil, à chaque année, une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles, sociétés, ou entreprises susceptibles d'avoir des contrats avec la Municipalité ou tout organisme municipal dont il fait partie.



Les services municipaux

Direction générale

Le premier fonctionnaire d'une Municipalité est le directeur général qui relève directement de l'autorité du conseil municipal et du Maire.

Fait également partie de la Direction générale le Service des finances, les communications, la gestion des ressources humaines et le service du greffe.

La direction générale est responsable de l'administration et à cette fin, planifie, organise, dirige, coordonne, contrôle et évalue l'ensemble des activités municipales, en conformité avec les règlements et lois qui régissent la Municipalité.

La direction générale s'assure de la mise en application et de l'exécution de toutes les décisions du conseil, des orientations, priorités, politiques et règlements établis par le conseil, et ce, par une surveillance et une coordination avec les responsables des services.

Service des finances

Le Service des finances a pour mandat :

- de mettre à jour le rôle d'évaluation,
- de facturer et percevoir les divers comptes,
- de faire le suivi budgétaire,
- de préparer les états financiers,
- de traiter les achats et paiements des fournisseurs,
- de traiter la rémunération,
- d'établir des politiques et procédures de nature financière et budgétaire.

Évaluation

Le rôle d'évaluation foncière est un résumé de l'inventaire des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité, évalués sur une même base et à une même date. En vigueur pour trois exercices financiers municipaux consécutifs, il sert principalement à indiquer la valeur de ces immeubles aux fins de la taxation foncière municipale et scolaire.

La *Loi sur la fiscalité municipale* énonce les principales règles qui régissent l'évaluation et la taxation municipale. Le nouveau rôle d'évaluation de Saint-Hippolyte a été déposé en septembre 2014 aux fins de la taxation des années 2015, 2016 et 2017.

Taxation

Au début de chaque année, les citoyens reçoivent leur compte de taxes municipales qui comprend la taxe foncière générale, la taxe pour le service de dette, la taxe pour la collecte des ordures et des matières recyclables et des taxes pour des règlements d'emprunt liés à des travaux qui concernent des secteurs déterminés.

Paiement

Les citoyens peuvent payer ce compte en quatre versements soit par la poste, soit directement au comptoir aux heures d'ouverture ou par Internet.

Paiement par Internet

Le paiement par internet est un moyen simple et facile d'acquitter votre compte de taxes, d'économiser sur les frais de poste et de déplacement. Les institutions financières suivantes acceptent le paiement de vos taxes municipales via le service bancaire téléphonique ou électronique :

- Banque de Montréal
- Banque Nationale du Canada
- C.I.B.C.
- Caisse populaire Desjardins
- Banque Royale

Il est bien important de suivre la bonne procédure car tant et aussi longtemps que nous ne pourrions vous retracer, pour nous, votre compte demeurera impayé.

Voici la bonne façon de procéder :

Vous devez entrer le nom de la municipalité en indiquant :

*Municipalité de Saint-Hippolyte
ou
Municipalité de la Paroisse de Saint-Hippolyte
ou
Paroisse de Saint-Hippolyte*

Chaque institution financière utilise une description de son choix.

*En haut de votre compte de taxes apparaît un numéro matricule :
Ex : 5432-11-1234-00-0000*

Lorsque vous effectuez votre paiement par internet, vous devez entrer ce dernier matricule. On vous demandera d'indiquer 16 chiffres, il vous faudra alors inscrire votre matricule, suivi de tous les zéro et chiffres complémentaires.

Veillez considérer que nous appliquons votre versement sur le solde devenu exigible. De plus, vous ne pouvez pas payer votre compte de taxes scolaires via la Municipalité.

Nous vous remercions de porter attention à cette façon de faire.

Communications

L'Action municipale

L'Action municipale est le bulletin d'information de la Municipalité de Saint-Hippolyte publié mensuellement dans le journal local *Le Sentier*.

L'Infolettre

Abonnez-vous sans plus tarder à l'infolettre! À chaque mois, vous recevrez par courriel, l'actualité sur votre municipalité.

Enregistrement des séances du conseil

Toutes les séances régulières du conseil municipal sont enregistrées sur vidéo et sont disponibles sur le site Internet de la Municipalité. Vous pouvez également télécharger les procès verbaux.

Politique de gestion des requêtes et plaintes

La gestion des requêtes et des plaintes est un élément important visant l'amélioration continue de la qualité des services que la Municipalité rend à ses citoyens. La Municipalité a adopté une politique qui met en place un processus clair et uniforme de traitement des plaintes afin de fournir aux plaignants un traitement neutre et objectif et de répondre dans un délai raisonnable.

Toute plainte écrite doit être faite à l'hôtel de ville ou sur le formulaire de requêtes et plaintes qui est disponible sur le site Internet de la Municipalité dans la section « Services en ligne ». Une plainte écrite fera l'objet d'un suivi auprès du plaignant.

Une plainte verbale est considérée comme de l'information privilégiée qui permet à la municipalité de corriger une situation. Toute plainte verbale sera traitée et enregistrée par la Municipalité, mais ne fera pas l'objet de suivi auprès du plaignant, sauf si la plainte concerne une situation ou un événement qui met en péril la sécurité des biens et des personnes.

Toutes les procédures du traitement des plaintes sont conduites dans le plus grand respect de tous, et ce, par toutes les parties et, le cas échéant, dans la plus stricte confidentialité.



Travaux publics

Le service des travaux publics est responsable des travaux suivants :

- la réfection et l'entretien des chemins pavés et des chemins de gravier;
- l'entretien des fossés et des ponceaux;
- l'inspection et la réparation du réseau d'aqueduc au village;
- l'entretien des parcs et des espaces verts;
- l'épandage d'abrasifs et le déneigement des rues et stationnements municipaux;
- le balayage de rues;
- l'épandage de l'abat-poussière sur les chemins de gravier;
- l'entretien de la signalisation routière;
- l'entretien des bâtiments municipaux;
- l'entretien de l'éclairage public.

L'entretien du réseau d'éclairage est confié à un entrepreneur privé. Si vous constatez qu'un lampadaire est défectueux, veuillez nous en aviser en précisant la rue, l'intersection, le numéro civique et, si possible, le numéro d'identification indiqué sur le poteau.

En dehors des heures régulières de bureau, toute urgence concernant les routes de la Municipalité devra être signalée à la CAUCA - appels d'urgence, en composant le **1-800-565-0911**

Réseau d'aqueduc et d'égout

Il n'y a aucun réseau d'égout municipal sur le territoire de la municipalité. Le réseau d'aqueduc municipal de Saint-Hippolyte se limite au secteur village. Il dessert l'école primaire, une cinquantaine de résidences, quelques commerces, le HLM, l'hôtel de ville, l'église et le presbytère.

Déneigement et stationnement durant l'hiver

Afin de ne pas nuire au déneigement et à la circulation, du 15 novembre au 23 décembre et du 3 janvier au 15 avril, entre minuit et 7 h, **il est interdit de stationner** tout véhicule en bordure des chemins publics. **Cette interdiction est cependant levée aux dates suivantes :**

- 24, 25 et 26 décembre
- 31 décembre, 1^{er} et 2 janvier.

Les bacs à ordures et à recyclage devront être placés dans les entrées, en bordure de la route, pour faciliter les opérations de déneigement.

La neige de votre entrée **ne doit jamais** être déversée sur le chemin public ou l'accotement.



Sécurité publique

La sécurité publique a comme principal mandat de s'assurer de la protection des personnes et des biens sur le territoire de la Municipalité. La sécurité publique comprend trois volets : la sécurité incendie, la sécurité civile (mesures d'urgence) et la sécurité policière. Le service de sécurité publique est également responsable du contrôle animalier.

Sécurité incendie

La mission du Service de sécurité incendie de Saint-Hippolyte est d'assurer la protection de la population en réduisant les risques potentiels et en minimisant les pertes humaines et matérielles causées par les incendies et autres sinistres.

Le Service de sécurité incendie compte plus de 25 pompiers à temps partiel, qui, en plus de combattre les incendies, sont également appelés à intervenir dans des situations d'urgence. Le service est également chargé d'effectuer les inspections de prévention sur le territoire.

Le métier de sapeur-pompier a beaucoup évolué au cours des ans et la profession s'est ajustée à ces changements. Les pompiers ont maintenant une meilleure formation et de plus, la technologie nous offre l'accès à des équipements beaucoup plus performants.

Saint-Hippolyte compte deux casernes sur son territoire. La caserne principale est située au 1255, chemin des Hauteurs. En plus des équipements de lutte contre l'incendie, on y trouve également les bureaux administratifs. La seconde caserne est située au 2056, chemin des Hauteurs et compte un véhicule d'urgence qui couvre en permanence le secteur nord de la municipalité.

Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

Les autorités régionales ont l'obligation, par la *Loi sur la sécurité incendie*, d'établir un schéma de couverture de risques, en conformité avec les orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie.

La MRC de la Rivière-du-Nord a élaboré un schéma de couverture de risques en sécurité incendie qui doit être mis en œuvre par chaque municipalité de la MRC. Le schéma est un outil de gestion des risques d'incendie et de prise de décision pour les élus municipaux. Pour les responsables des opérations de secours, il constitue un outil de planification.

Service policier

La Sûreté du Québec assure la sécurité policière sur l'ensemble du territoire de la Municipalité.

- adresse : 3044 boul. du Curé-Labelle, Prévost
- téléphone : 450-224-8922

Pour toute URGENCE (police, ambulance, feu) composez le 9-1-1.



Sécurité civile

Plan de sécurité civile

Conformément à la Loi sur la sécurité civile, la Municipalité de Saint-Hippolyte a adopté son plan municipal de sécurité civile dans le but de prévenir les sinistres majeurs (ex : pannes de courant en hiver, feux de forêt, vents violents, inondations, etc) ou tenter d'en atténuer les conséquences, d'être mieux préparé à y faire face et à favoriser la concertation en cas d'intervention, et d'en accélérer le rétablissement.

Règlements

Système d'alarme

Tout système d'alarme possédant une sonnerie extérieure doit s'arrêter automatiquement vingt minutes après son déclenchement.

Des frais de déplacement des services d'urgence de 300 \$ devront être facturés après une troisième fausse alarme.

Ramonnage des cheminées

Il est fortement recommandé de faire ramoner votre cheminée à chaque année par un professionnel. De nombreux incendies sont provoqués par des cheminées mal nettoyées.

Feux en plein air

Des tableaux indiquant une interdiction de feux extérieurs sont installés aux entrées de Saint-Hippolyte. Lorsque ces tableaux indiquent que les dangers de feu sont élevés, il est strictement interdit de faire un feu.

Vous pouvez également vérifier l'indice de feu (SOPFEU) via le site Internet de la municipalité au www.saint-hippolyte.ca.

Contrôle animalier

La SPCA Lanaudière Basses-Laurentides est chargée de faire respecter la réglementation municipale concernant les animaux domestiques et est responsable de la vente des licences pour chiens.

Tout gardien ou propriétaire de chien doit se procurer une licence annuelle. Les chiens doivent porter leur médaille en tout temps et ne jamais circuler librement. Il est interdit de garder plus de deux chiens par résidence.

La trousse d'urgence

En cas de mesure d'urgence, chaque résident doit être capable de survivre par ses propres moyens durant une période de 72 heures. Pour plus d'information et connaître ce que vous devez placer dans votre trousse d'urgence, consultez le lien suivant : <http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile/se-preparer-aux-sinistres/plan-familial/trousse-urgence.html>

En tout temps, un permis est requis pour faire un feu en plein air. Ce permis peut être obtenu via le site Internet de la municipalité au www.saint-hippolyte.ca.

Le feu doit être situé à 10 mètres de tout bâtiment et ne doit causer aucune nuisance aux voisins immédiats.

Un feu de camp ne requiert aucun permis mais reste tout de même assujéti aux normes de nuisance, de surveillance et de sécurité.

Les foyers en pierres, poêles, foyers d'acier, barils ou arrangement de pierres, blocs de ciment, briques n'excédant pas 36 pouces de diamètre et 16 pouces de hauteur sont reconnus comme feux de camp.

Il est interdit d'allumer un feu de déchets et de matériaux de construction/démolition.

Il est important de noter que des frais de 600 \$ seront facturés pour tout feu en plein air fait sans permis ou durant une interdiction émise par le Service des incendies.

Pour toute plainte ou information concernant un animal domestique, vous pourrez communiquer avec la SPCA Lanaudière Basses-Laurentides, en composant le **450 222-1112** ou par courriel au info@spca-lanaudiere.com



Loisirs, sports, plein air et vie communautaire

Le service des loisirs s'est donné comme mission de renforcer la qualité de vie des citoyens en offrant des activités de loisirs privilégiant une approche communautaire et l'implication des citoyens. Des activités de plein air et des activités communautaires sont au programme de chacune des sessions.

Le service des loisirs s'occupe de l'organisation des activités de loisirs de qualité et très diversifiées. Il élabore des politiques de soutien aux citoyens et aux organismes communautaires afin de stimuler la participation de chacun et encourager le partenariat avec ces organismes. Il offre également un soutien à ces différentes associations.

Municipalité amie des aînés (MADA)

La Municipalité de Saint-Hippolyte a été reconnue **Municipalité amie des aînés (MADA)**, soulignant la qualité de la démarche entreprise afin de permettre aux personnes âgées de « bien vieillir » tout en restant actives dans leur communauté. La Municipalité donne ainsi la possibilité aux personnes âgées de faire connaître leurs besoins et d'être mises à contribution dans l'élaboration de ce plan d'action.

Politique d'aide aux organismes à but non-lucratif

La Municipalité entend reconnaître l'apport important des organismes à but non-lucratif oeuvrant sur son territoire et ce, dans les domaines de loisirs, communautaires, sociaux, culturels, sportifs et populaires, en leur versant une aide financière directe ou en les soutenant par ses ressources humaines ou matérielles qui se traduisent par des services ou une aide technique.

L'organisme qui désire recevoir une aide financière doit être reconnu par la Municipalité.

Politique d'aide aux citoyens de Saint-Hippolyte

Programme jeunesse

Afin de favoriser l'accessibilité de la pratique du loisir, la Municipalité a adopté une politique d'aide pour les jeunes de 17 ans et moins pour certaines activités qui ne sont pas offertes par la municipalité, comme la natation, le hockey, le ski, etc.).

L'aide financière est de 50% du coût de l'activité avec un maximum de 60\$, par enfant, par année, pour une activité pratiquée à l'extérieur de Saint-Hippolyte.

Programme pour les aînés

Ce programme s'adresse aux personnes de 50 ans et plus qui pratiquent une activité de loisirs dans le cadre de l'entente entre la Municipalité et le Quartier 50+. Une aide financière annuelle, représentant la différence du montant de l'abonnement des citoyens de Saint-Hippolyte au Quartier 50+ est applicable.

Politique intergénérationnelle

La Politique familiale intergénérationnelle de Saint-Hippolyte a pour mission d'offrir un cadre de référence au conseil municipal pour la mise en œuvre de mesures destinées à améliorer la qualité de vie et à favoriser l'épanouissement des familles, des jeunes et des aînés de Saint-Hippolyte. Elle orientera également les interventions et les décisions prises par l'administration municipale afin que les familles, les jeunes et les aînés reçoivent des services adaptés à leurs besoins.



La politique familiale intergénérationnelle a été élaborée dans l'objectif de générer des partenariats entre la Municipalité et les organismes qui œuvrent sur le territoire afin de réaliser des projets collectifs qui auront pour but d'améliorer la qualité de vie des familles, des jeunes et des aînés de notre municipalité.

Il s'agit donc d'une politique globale et inclusive qui intègre toutes les actions destinées à assurer le mieux-être de l'ensemble des générations présentes dans notre municipalité.

La Municipalité de Saint-Hippolyte considère que :

- la famille est au cœur de notre collectivité et l'une des raisons d'être de son dynamisme social, d'où l'importance de demeurer à son écoute;
- les aînés représentent le patrimoine, la mémoire et la sagesse de notre collectivité. Il est donc capital de prêter une attention toute particulière à leurs besoins afin qu'ils puissent demeurer le plus longtemps possible dans leur milieu de vie tout en s'assurant de leur vieillissement actif dans notre communauté;
- les jeunes sont porteurs de notre avenir, ainsi, il est essentiel de leur permettre de vivre au sein d'une municipalité soucieuse de leur épanouissement et de leur accomplissement.



Parcs et installations

	Dek hockey	Jeu de pétanque	Module de jeux	Modules de planches à roulettes	Sentier pédestre	Terrain de tennis	Terrain de soccer	Ski de fond & raquette	Volleyball
Parc Aimé-Maillé 871, Chemin Des Hauteurs			⬢				⬢		
Parc Bourget 30, Rue ourget			⬢						
Parc Connelly 10, 111E Avenue	⬢		⬢	⬢		⬢			
Parc Roger-Cabana 2060, Chemin Des Hauteurs		⬢			⬢			⬢	
Sentier Écologique Chemin Du Lac Morency					⬢				
Parc de la Plage Municipale 873, chemin du lac de l'Achigan									⬢

Patinoires extérieures

Sentier de glace en forêt Centre de plein air Roger-Cabana 2060, chemin des Hauteurs	Patinoire non éclairée
Parc Connelly 10, 111 ^e Avenue	Surveillance la semaine de 15 h à 21 h 30 Surveillance la fin de semaine de 9 h à 22 h Patinoire éclairée
Parc Bourget 30, rue Bourget (terrain École des Hauteurs)	Patinoire non éclairée, pour le patinage libre
Parc de la plage municipale 873, chemin de lac de l'Achigan	Patinoire éclairée

Parc régional de la Rivière-du-Nord

Le Parc régional de la Rivière-du-Nord est un site enchanteur vous permettant de découvrir un patrimoine culturel et naturel. Le parc, régit par les villes de Prévost, Saint-Hippolyte, Saint-Jérôme, Sainte-Sophie et Saint-Colomban, est une invitation irrésistible à venir goûter les plaisirs de la nature tout en éveillant vos sens d'observation, d'orientation et d'interprétation. Le parc est idéal pour pratiquer des activités de plein air en toutes saisons grâce à un réseau de sentiers totalisant 43 km.



750, chemin Rivière-du-Nord Saint-Jérôme (Québec) J7Y 5G2 450 431-1676

Activités

Consultez L'Info-Loisirs et culture sur le site Internet de la Municipalité afin de connaître la programmation offerte.

Camp de jour Tortilles

Le Camp de jour Tortilles c'est...

- 8 semaines de plaisir durant la saison estivale pour les 5-12 ans,
- un service de garde accueillant,
- une avalanche d'activités pour un maximum de plaisir : jeux de groupe, baignades, sports et plein air, ateliers artistiques, sorties.



Cours de ski de fond

Pendant la période hivernale, nos Jeannot Lapin et Jack Rabbit découvrent nos sentiers de ski de fond tout en pratiquant une activité de plein air. Une équipe chevronnée s'occupe de l'entretien de nos sentiers. De plus, la sécurité demeure notre principale priorité avec nos patrouilleurs.





Tennis municipal au Parc Connelly (10, 111^e avenue)

Cours de tennis sur surface synthétique

En collaboration avec le Service des loisirs de la Municipalité, des cours de tennis sont proposés aux résidents de Saint-Hippolyte. Les cours sont supervisés par des instructeurs qualifiés et la durée de la session est de 7 semaines, de juin à août, à raison d'une heure par semaine. Les balles sont fournies et les joueurs doivent apporter leur raquette. Nous offrons un service de location d'équipement pour les enfants.

Karaté
Association de karaté
450-563-3622

Maison des Jeunes
mdjsth@gmail.com

Soccer - FC Boréal
info@fcboreal.ca

Stationnement municipal pour la plage et le débarcadère du lac de l'Achigan

Un stationnement municipal est disponible sur la 415^e avenue.

Plage municipale au lac de l'Achigan

La Municipalité offre à ses citoyens une plage publique au lac de l'Achigan. La plage est réservée aux citoyens de Saint-Hippolyte. Une surveillance est assurée selon un horaire précis, de la fin juin jusqu'à la fin du mois d'août.

Descente de bateaux au lac de l'Achigan

La Municipalité possède une rampe de mise à l'eau à la plage municipale. Un permis d'accès est exigé et le tarif varie selon le type d'embarcation et lieu de résidence.

Lavage des embarcations au lac de l'Achigan

Le règlement 1058-12 adopté par la Municipalité de Saint-Hippolyte prévoit que toute embarcation doit être lavée avant sa mise à l'eau au lac de l'Achigan. Cette mesure a pour but d'éviter d'introduire dans le lac des espèces envahissantes, telles le myriophylle à épis et la moule zébrée, qui peuvent causer de lourds dommages, tant à l'écosystème aquatique, aux infrastructures qu'aux bateaux. Un certificat de lavage est obligatoire pour mettre toute embarcation à l'eau.



Culture et événements

La Municipalité de Saint-Hippolyte entend contribuer de façon significative à la qualité de vie de la communauté en créant des conditions favorables à son épanouissement social et culturel. En toute saison, citoyens et villégiateurs ont accès à une multitude d'activités et événements. Il suffit de consulter le site Internet www.saint-hippolyte.ca pour en savoir plus !

Expositions à la bibliothèque

Entrez pour voir!

Sous forme d'expositions ponctuelles ou d'ateliers, des artistes dévoilent leur talent à travers tableaux, sculptures, aquarelles ou photos. Accessibles au grand public, ces manifestations culturelles permettent de faire une incursion dans un univers où la créativité et la passion sont à l'honneur.

Journées de la culture

Ateliers, performances en direct, conférences, animation spéciale : autant de façons de célébrer la culture.

Fête Nationale

Le 24 juin, place aux festivités de la Fête Nationale, sous forme d'un grand rassemblement au Centre de plein air Roger-Cabana. Idéal pour la famille grâce à sa formule décontractée en plein air. Tous y trouveront leur compte : les petits seront ravis par la programmation ludique proposée et les plus grands quant à eux, apprécieront l'ambiance, la musique et l'éclat des feux d'artifice !

PIC-NIC Elektrik

Pimentez votre été grâce à cet événement culturel d'envergure qui regroupe artistes et artisans de renom.

Musique et culture s'unissent pour offrir aux visiteurs une programmation déjantée.

Festival d'hiver

En famille ou entre amis, redécouvrez les plaisirs de l'hiver ! Jeux gonflables, maquillage, contes autour du feu, personnages ludiques et animation sont des incontournables pour la jeune clientèle. L'expérience ne serait complète sans la présence des traîneaux à chiens, du sentier de glace et de la chasse aux trésors.

Montagne-Art

L'événement culturel Montagne-Art, exposition multidisciplinaire, propose aux visiteurs une formule conviviale qui allie harmonieusement nature et culture. Prenez part à cette expérience sensorielle qui vous fera découvrir des chefs d'œuvres créés par de talentueux artistes et artisans de la région.

Sentier Art-Nature

Parc Roger-Cabana

Facilement accessible, ouvert à l'année, ce sentier charme à la fois les amateurs d'art et de plein air. Son parcours d'un peu plus de 1 km est jalonné d'œuvres ayant été façonnées à partir de matériaux nobles comme la pierre et le bois. Vous aurez le loisir d'admirer des œuvres d'art fascinantes qui évoluent au gré des saisons dans le respect de la préservation des ressources naturelles.

Sessions de cours

Une programmation d'activités culturelles et récréatives vous sont proposées par le biais de l'**Info-Loisirs et culture** sur le site municipal : www.saint-hippolyte.ca. Les cours et ateliers proposés aux petits ainsi qu'aux grands sont encadrés par du personnel qualifié dans leur domaine respectif. L'offre évolue selon les besoins exprimés par la communauté.





Bibliothèque

La présence de notre bibliothèque, au cœur du village, constitue l'élément central de notre pôle culturel. Elle se positionne comme un milieu de vie stimulant et inspirant pour toute la communauté, donnant accès à l'information, au savoir et à la culture. Une équipe qualifiée saura vous guider dans vos choix de livres, de revues, de journaux, de CD et même de DVD !

Collection de livres et documents audio

Le développement de la collection, incluant livres et documents audio, est en constante évolution. En plus de la section CD, DVD et livres audio, les utilisateurs disposent de romans, biographies, périodiques, bandes-dessinées et documentaires.

Services offerts

L'aménagement spacieux de la bibliothèque a permis l'implantation de services très appréciés de la clientèle comme les postes informatiques en bordure de grandes fenêtres, la location de IPAD, le prêt entre bibliothèque, l'accès WI-FI pour ne nommer que ceux-là.

Coordonnées

2258, chemin des Hauteurs • 450 224-4137
biblio@saint-hippolyte.ca • www.reseaubibliolaurentides.qc.ca



Animation et activités culturelles

La bibliothèque prend vie avec une multitude d'activités mises en place pour satisfaire petits et grands. Heure du conte, Club de lecture, scrabble libre, animation thématique, expositions et conférences comptent parmi les plus populaires.

Le Calendrier d'activités biblio est disponible au www.saint-hippolyte.ca.



Environnement

La Municipalité de Saint-Hippolyte s'est donnée pour mission de protéger et mettre en valeur l'environnement afin d'améliorer la qualité des milieux de vie des citoyens et de développer son territoire dans le respect des beautés de ses montagnes, de ses lacs et de ses forêts. Le territoire hippolytois présente en effet une nature riche et abondante ayant, au fil du temps, gardé son cachet naturel. Près de la moitié des 62 lacs sont restés intacts; ils offrent encore un décor naturel qui fait la fierté des hippolytois.

Politique environnementale

Comme l'environnement revêt une très grande importance pour le Conseil municipal, celui-ci a adopté une Politique environnementale pour servir de phare aux actions à être posées sur notre territoire. Cette politique établit un cadre de référence qui permet de rassembler toutes les actions et les décisions exécutées ou prévues afin de protéger l'environnement et améliorer la qualité de vie des citoyens.

Par sa Politique environnementale, la Municipalité s'engage envers ses citoyens à se doter des ressources et outils indispensables à la réalisation des actions qui y sont prévues. Ainsi, à travers les grands principes directeurs et les orientations de la politique, la Municipalité de Saint-Hippolyte propose une série d'objectifs pour chacune des grandes thématiques environnementales, soit l'eau, l'air, la gestion des matières résiduelles, le sol, l'aménagement du territoire et la gestion interne des affaires municipales.

Voici donc les grands principes directeurs sur lesquels s'appuie la Politique environnementale :

- assurer la santé et une bonne qualité de vie de la population;
- préserver la biodiversité;

- respecter la capacité de support des écosystèmes;
- appliquer le principe de précaution;
- produire et consommer de façon responsable;
- respecter, renforcer et mettre en œuvre la réglementation municipale;
- impliquer les citoyens dans l'amélioration de la qualité de l'environnement.

La politique se veut un outil inspirant non seulement pour la Municipalité, mais également pour les citoyens, cimentant les volontés d'agir autour d'une même proposition et s'adressant à la fois aux générations présentes et futures. Il est possible d'en consulter l'intégralité sur notre site Internet.

Le Filon vert

Une série de bulletins environnementaux thématiques sont disponibles à titre de documents de référence sur notre site Internet.

Vous retrouverez une foule d'informations sur la cohabitation avec les animaux sauvages, la protection des lacs, l'eau potable, les installations sanitaires, le jardinage écologique, les matières résiduelles et les changements climatiques.

Pesticides et fertilisants

L'épandage de fertilisants et de pesticides, qu'ils soient naturels, biologiques ou chimiques, est interdit sur l'ensemble du territoire de Saint-Hippolyte depuis 2003. L'usage de fertilisants favorise la prolifération d'algues, de plantes aquatiques et de cyanobactéries dans nos plans d'eau, tandis que l'usage de pesticides pose des risques pour la santé humaine. Il est possible d'éliminer la nécessité de recourir aux fertilisants et pesticides en favorisant les végétaux indigènes dans vos aménagements. Consultez

le guide publié par la Ville de Montréal, intitulé « *Maison propre Jardin vert* » (<http://ville.montreal.qc.ca>) afin de connaître les différentes alternatives aux pesticides et les bonnes pratiques pour un jardin et une pelouse écologiques en santé.

Quais

Un permis municipal est requis pour l'installation ou le déplacement d'un quai. Consultez notre site web ou le service de l'environnement pour connaître les normes d'implantation et les dimensions maximales des quais.

Coupe d'arbres

Nos arbres préservent la qualité de notre environnement et empêchent aussi l'érosion des terrains. Les arbres morts ont également leur utilité, car ils permettent de maintenir la biodiversité de nos écosystèmes en fournissant nourriture et abri à une grande diversité d'êtres vivants; il ne faut donc pas systématiquement les couper. Il est nécessaire de présenter une demande de permis à la Municipalité avant de procéder à toute coupe d'arbres (incluant les arbres morts, dangereux, nuisibles, etc.).

La demande d'autorisation d'abattage d'arbres peut être faite en ligne sous la rubrique Services en ligne du site Internet de la Municipalité.

Bande riveraine

La bande riveraine est une bande de protection de 10 ou 15 mètres située sur le périmètre des lacs et des cours d'eaux. Aussi appelée rive, elle est mesurée à partir de la ligne des hautes eaux, vers l'intérieur des terres. Dans cette bande de protection, sont interdits tous travaux, ouvrages et constructions. Avant d'y entreprendre quelque projet que ce soit, adressez-vous au service de l'environnement afin de vérifier la réglementation en vigueur.

Sur les 5 premiers mètres de la bande riveraine, toutes interventions de contrôle de la végétation, dont la tonte de gazon, le débroussaillage et l'abattage d'arbres, sont interdits. Ces mesures visent à rétablir un couvert végétal naturel en pourtour de nos lacs et cours d'eau.

Consultez le *Filon vert* sur la protection des lacs pour en connaître davantage sur le sujet :

www.saint-hippolyte.ca.

Milieux humides

Les milieux humides tiennent un rôle important quant à la santé des plans d'eau. Ils constituent un habitat hautement productif et un refuge indispensable pour la faune.

Les milieux humides sont fragiles et vulnérables et les torts causés par certains travaux sont souvent irréparables. Avant d'entreprendre des travaux de toute nature près d'un milieu humide (étang, marais, marécage, tourbière), communiquez avec le service de l'environnement qui vous informera de la réglementation en vigueur.

Gestion écologique des fossés

Sur les talus intérieurs des fossés, toutes interventions de contrôle de la végétation, dont la tonte de gazon, le débroussaillage et l'abattage d'arbres, sont interdits.

Installations septiques

Toutes les résidences de Saint-Hippolyte sont desservies par un système individuel de traitement des eaux usées. Afin de préserver l'équilibre biologique de votre environnement, ainsi que la santé et la qualité de vie des citoyens, il est important d'assurer un entretien adéquat de votre installation sanitaire, ce qui maintiendra par le fait même son bon fonctionnement et prolongera sa durée de vie. Une foule de trucs d'entretien sont regroupés dans le Filon vert traitant de cette thématique. Consultez-le sur notre site web.

Le service d'urbanisme est responsable de l'émission des permis pour installations septiques. Informez-vous des procédures utiles à de tels travaux et des documents à fournir pour l'obtention d'un permis.

Programme de vidange des fosses septiques

Depuis 2009, la Municipalité de Saint-Hippolyte a pris en charge la vidange des fosses septiques. Grâce à ce service, la Municipalité s'assure que les exigences d'entretien des fosses septiques seront respectées, que

les sources de nuisances, d'insalubrité et de contamination seront réduites, et que les boues seront disposées dans un site conforme aux normes gouvernementales et non rejetées dans l'environnement. Pour couvrir les frais de ce service, un montant est facturé annuellement sur votre compte de taxes. La vidange de toutes les fosses et tous les puisards se fait à tous les deux ans, tant pour les résidences permanentes que saisonnières.

Le calendrier de vidange est disponible sur notre site Internet.

Puits de captage des eaux souterraines

Outre le noyau villageois qui est desservi par un système d'aqueduc géré par la Municipalité, l'ensemble des résidences de Saint-Hippolyte sont alimentées en eau potable par un ouvrage de captage des eaux souterraines ou de surface. Un certificat d'autorisation, délivré par le service d'urbanisme, est obligatoire pour le creusage d'un nouveau puits. L'émis-

sion dudit certificat nous permettra de vérifier si l'emplacement du puits est conforme aux normes provinciales de localisation par rapport aux installations septiques.

Analyse de l'eau potable des puits

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques incite les propriétaires d'un puits à faire analyser l'eau au moins une fois par année relativement aux paramètres chimiques. En ce qui concerne les nitrates-nitrites et les paramètres bactériologiques, il est recommandé de faire analyser l'eau régulièrement, soit au début du printemps et à l'automne, et lorsque des changements relatifs à sa couleur, à sa limpidité, à son odeur ou à son goût sont constatés. Une analyse de l'eau d'un puits est également souhaitable lorsque des travaux ou des activités sont effectués près de celui-ci ou s'il n'a pas servi pendant une longue période de temps.



Journée de l'environnement

À chaque année, le Service de l'environnement organise la Journée de l'environnement lors de laquelle les citoyens sont invités à faire analyser leur eau potable ou de baignade à prix réduit, s'informer auprès de divers intervenants en environnement et participer à la commande regroupée de végétaux pour les membres d'associations de lacs. Surveillez le site Internet de la Municipalité ou l'Action municipale pour connaître la date de l'événement.

La santé de nos lacs

Pour nous tous, l'eau est un bien précieux.

À la demande du Conseil municipal, la Station de biologie des Laurentides, de l'Université de Montréal, a entrepris, en 2001 et 2002, l'étude de plusieurs de nos plans d'eau dans le but d'établir un carnet de bord qui servira aux observations futures, d'identifier et de comprendre les sources de détérioration de la qualité de ces lacs et, finalement, d'émettre des recommandations visant la saine gestion des lacs et de leurs bassins versants.

En 2007, un second mandat a été donné à la Station de biologie des Laurentides pour procéder à un suivi de l'état des lacs étudiés en 2001 et 2002 et surveiller l'évolution de leur santé.

En 2012, le Conseil régional de l'environnement des Laurentides, en collaboration avec les associations de lacs et la Municipalité, a élaboré les Plans directeurs des lacs Bleu, de l'Achigan, en Cœur et Morency, afin d'identifier les enjeux et les problématiques

spécifiques de ces lacs et de leurs bassins versants, ainsi que de convenir, des actions à poser afin d'améliorer ou de préserver la santé de ces lacs.

Analyse de l'eau des lacs

Chaque année, la Municipalité de Saint-Hippolyte fait analyser, par un laboratoire accrédité, l'eau d'une trentaine de lacs et cours d'eau habités afin de déterminer la qualité des eaux de baignade. Près de 150 stations d'échantillonnage sont réparties à travers la municipalité. Les résultats des analyses sont disponibles auprès du service de l'environnement ou de votre association de lac.

Attention! La qualité de l'eau de baignade ne constitue pas un critère d'évaluation de l'état de santé de votre lac!

Les limites de vitesse sur nos plans d'eau

Des restrictions à la conduite des bateaux furent adoptées, au cours des années, pour certains lacs de Saint-Hippolyte. Ces restrictions figurent dans le *Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux* de la *Loi sur la marine marchande* du gouvernement du Canada. Pour connaître les restrictions en vigueur, veuillez consulter notre site Internet.

Bathymétrie des lacs

Vous désirez connaître la profondeur ou la superficie d'un lac? Sur le site Internet de la municipalité, en inscrivant **bathymétrie** dans l'onglet **Recherche**, vous accéderez à la page contenant les cartes bathymétriques de plusieurs de nos lacs.

Ordures et recyclage

Collecte des ordures et des gros rebuts

La collecte des ordures s'effectue à chaque semaine, les lundis et mardis selon le secteur. Consultez le **Guide du parfait récupérateur** sous la rubrique **Ordures et recyclage** du site Internet de la Municipalité, afin de connaître l'horaire des collectes.

Les gros rebuts peuvent être placés en bordure du chemin en tout temps avec vos ordures ménagères. Cependant, les quantités doivent être limitées. Voici quelques exemples de ce que nous acceptons : un divan, une cuisinière, un réfrigérateur, un matelas, une cuvette, un lavabo, etc.

Nous n'acceptons aucun matériau de construction ni rebut de grande dimension tel que piscine, pédalo et autre. Dans le cas d'une démolition, d'une construction neuve ou d'une rénovation importante, souvenez-vous que le règlement #602-90 exige qu'un conteneur soit installé sur le site des travaux.

Collecte des matières recyclables

La collecte du recyclage s'effectue à toutes les deux semaines. Le **Guide du parfait récupérateur** vous indiquera la journée de collecte pour votre secteur d'habitation.

Les matières recyclables sont ramassées en vrac : il faut donc les placer pêle-mêle dans le bac, sans les mettre dans un sac de plastique. Les bacs roulants sont la propriété de la Municipalité : ils doivent demeurer sur place si vous déménagez. Sachez que vous êtes responsable du bac roulant en cas de vol ou de bris.

Collecte des feuilles

La collecte des feuilles mortes est effectuée au cours des deux derniers jeudis d'octobre et des deux premiers jeudis de novembre. Les feuilles doivent être déposées au bord du chemin dans des sacs orange. Soulignons que ces feuilles sont acheminées vers un site de compostage.

Branches

Un service de déchiquetage de branches est offert gratuitement aux citoyens, de mai à novembre. Cette opération a lieu le premier mardi de chaque mois. **Il est important de s'inscrire au 450 563-2505**, au plus tard le vendredi précédant le jour de la cueillette, pour pouvoir profiter du service.

Journée Grand Ménage

Deux fois par année, la Municipalité met à la disposition de ses citoyens des conteneurs servant à la cueillette des déchets qui ne sont pas normalement ramassés lors de la collecte hebdomadaire. Consultez le site Internet de la Municipalité ou le **Guide du parfait récupérateur** pour en connaître les dates, ainsi que les listes des matières acceptées et refusées. Ces conteneurs sont installés au garage municipal, 2056, chemin des Hauteurs.

Subvention pour l'achat de couches lavables

Ce programme, mis sur pied dans le but de réduire la quantité de matières résiduelles envoyée au site d'enfouissement, offre une subvention aux nouveaux parents qui décident de poser un geste environnemental en achetant des couches réutilisables. Pour obtenir le formulaire de demande de subvention ou pour toute question concernant le programme, vous pouvez communiquer avec le service de l'environnement.

Écocentre

Plusieurs objets et produits non récupérables lors de la collecte des matières recyclables ou des ordures peuvent être acheminés à l'écocentre. Celui-ci permet de recycler ou de donner une deuxième vie aux objets qui encombrant votre foyer, en plus d'éliminer de façon sécuritaire les résidus domestiques dangereux.

Notre écocentre est situé au garage municipal, 2056, chemin des Hauteurs. Pour en connaître les journées et heures d'ouverture, de même que le fonctionnement et les matières acceptées et refusées, consultez le www.ecocentresrdn.org.



www.boisdechauffage-sec.ca

L'ENVIRONNEMENT DU NORD LTÉE

Bois de chauffage

Bois franc Livraison 6 jours gratuite
Coupe personnalisée Qualité et quantité garanties

(450) 563-3139

2510, chemin des Hauteurs, Saint-Hippolyte (Québec) J8A 3C5

La Boite à Plans Inc.



Dessins Spécialisés
en ventilation

Claude Gauthier
claudio@laboiteaplans.ca

450 563-2735

23, chemin de la Seigneurie
Saint-Hippolyte (Québec) J8A 3S5



Urbanisme

Le Service de l'urbanisme veille à la planification et à l'aménagement du territoire. Il détermine les affectations et l'utilisation du sol via le plan d'urbanisme de la Municipalité et voit principalement à l'application des règlements de zonage, de lotissement, de construction et de nuisances.

Le Service voit également à l'octroi des permis de construction et des certificats d'autorisation ainsi qu'à leur suivi.

Les activités du Service de l'urbanisme sont principalement :

- la planification du développement du territoire via certains outils comme le plan d'urbanisme, le règlement de zonage et le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);
- la réception des demandes, l'analyse et l'émission des permis et certificats d'autorisation relatifs aux bâtiments principaux et accessoires, aux constructions, aux rénovations, aux enseignes et aux lotissements;
- la gestion de certains règlements municipaux touchant la protection de l'environnement, tels que les installations septiques, les puits privés, les nuisances et la protection des lacs et des cours d'eau.

Règlements

Le service d'urbanisme est responsable de l'application des règlements suivants ;

- le règlement de zonage;
- le règlement de lotissement;
- le règlement de construction;
- le règlement relatif aux permis et certificats;
- le règlement sur les dérogations mineures;
- le règlement sur les plans d'intégration

et d'implantation architecturale (P.I.I.A.);

- Le règlement sur les nuisances.

Permis et certificats

Quelles que soient la nature ou l'envergure des travaux que vous planifiez réaliser, il est essentiel de vous informer auprès du Service de l'urbanisme avant même de les entreprendre.

La majorité des travaux réalisés sur une propriété (terrain et bâtiment) nécessite l'obtention d'un permis ou d'un certificat d'autorisation. Ce permis assurera la conformité desdits travaux aux différents règlements et évitera d'éventuels problèmes lors de la vente de la propriété.

De plus, il est important de savoir que des travaux effectués en non-conformité avec la réglementation ne pourront faire l'objet d'une dérogation mineure si ces derniers ont été réalisés sans permis.

Notamment un permis ou un certificat d'autorisation est requis pour les travaux suivants :

- une nouvelle construction principale (résidence) et accessoire (garage, remise, piscine, spa, galerie, clôture, abri à bois, etc);
- les travaux d'agrandissement d'un bâtiment principal ou accessoire;
- les travaux de rénovation extérieure et intérieure (sont exclus, les travaux d'entretien normal). À noter qu'un permis n'est pas requis pour remplacer seulement le revêtement d'une toiture;
- la démolition d'un bâtiment;
- l'ajout d'un logement d'appoint ou intergénérationnel;
- les travaux de remblai et de déblai;
- les travaux relatifs à une enseigne;
- une occupation commerciale d'un local.

N'hésitez pas à communiquer avec le service d'urbanisme pour obtenir les informations relatives à l'émission d'un permis.

Abri d'hiver temporaire

Un abri d'hiver temporaire est autorisé entre le 15 octobre et le 1^{er} mai de l'année suivante. Il peut être utilisé pour protéger un accès piétonnier, un perron existant ou un stationnement. La structure doit être démontable et recouverte de toiles synthétiques. Un abri d'auto permanent, annexé au bâtiment principal ou non, peut également être fermé, pour la même période et avec les mêmes matériaux.

L'abri temporaire doit être situé à une distance minimale de 1 mètre des limites de terrain et avoir une hauteur maximale de 2,50 mètres. Il ne doit jamais être érigé dans un endroit pouvant nuire à la visibilité des véhicules automobiles. Sur un terrain situé à l'intersection de deux rues, un triangle de visibilité équivalant à une distance de 3 mètres de longueur sur chacune des rues (4,50 mètres pour la route 333) doit être laissé libre de toute obstruction visuelle. Il doit être **entièrement** démonté et remis durant la période non autorisée.

Un certificat d'autorisation n'est pas nécessaire pour ériger un abri temporaire.

Vente de garage

Il ne peut y avoir qu'une seule vente de garage par logement, par année. Elle doit se tenir sur une période maximale de 48 heures consécutives avec interruption des activités entre 22 heures et 8 heures. Une seule enseigne est autorisée sur le lieu de la vente et seulement au cours de la période de la vente. Seule la vente de biens usagés appartenant à l'occupant du bâtiment en référence est autorisée. Elle est autorisée en cour avant et latérale seulement.

Sécurité des piscines résidentielles

Le 23 juin 2010, le gouvernement du Québec a adopté le *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles*. Il est entré en vigueur le 22 juillet 2010. Ce règlement découle de la *Loi sur la sécurité des piscines résidentielles*. Cette loi confie aux municipalités la respon-

sabilité de veiller au respect du Règlement. Le nouveau règlement vise essentiellement à contrôler et à protéger l'accès aux piscines résidentielles. Une piscine se définit comme tout bassin artificiel extérieur, permanent ou temporaire, destiné à la baignade, dont la profondeur d'eau est de 60 centimètres ou plus à l'exclusion d'un bain à remous lorsque sa capacité n'excède pas 2 000 litres.

Le Règlement s'applique aux futures installations. Ne sont pas visées, les installations (piscine, enceinte, équipement, etc.) suivantes:

- une installation existant avant le 22 juillet 2010;
- une installation dont la piscine a été acquise avant l'entrée en vigueur du règlement, mais installée au plus tard le 31 octobre 2010.

Les normes applicables concernent principalement l'enceinte entourant la piscine et les appareils autour de la piscine. Ces normes peuvent être consultées au service d'urbanisme.

Un permis délivré par la Municipalité est nécessaire pour construire, installer ou remplacer une piscine ou pour ériger une construction donnant ou empêchant l'accès à une piscine. Une personne qui aura obtenu un permis pour l'installation d'une piscine démontable ne sera pas tenue de faire une nouvelle demande pour la réinstallation de cette piscine au même endroit et dans les mêmes conditions.

Herbes hautes

À l'exception des dispositions prévues par le règlement sur la protection de l'environnement (contrôle de la végétation), le fait de laisser pousser des broussailles ou de l'herbe jusqu'à une hauteur de 60 cm ou plus constitue une nuisance et est prohibé. Également, le fait de laisser pousser sur un immeuble des mauvaises herbes constitue une nuisance et est prohibé.

Sont notamment considérées comme des mauvaises herbes les plantes suivantes :

- herbe à poux (Ambrosia SPP);
- herbe à puce (Rhusradicans).

Numéro civique

Il est important d'identifier votre résidence par un numéro civique pouvant être clairement lu de la rue. En plus de respecter le règlement municipal, une bonne identification de votre numéro civique permettra de localiser facilement votre propriété et surtout, permettra aux services d'urgence de la repérer rapidement en cas de besoin.

Dans le cas d'un nouveau bâtiment, le numéro civique doit être installé dans les dix (10) jours suivant le début des travaux de construction.

Prenez soin de vous identifier de façon esthétique et de maintenir le tout en bon état.

Dérogation mineure

La dérogation mineure constitue une procédure **d'exception** en vertu de laquelle le conseil peut autoriser la réalisation de travaux projetés ou la régularisation de travaux en cours ou terminés, lesquels ne satisfont pas à toutes les dispositions du règlement de zonage ou de lotissement. Elle assure à la réglementation une certaine souplesse d'application dans la mesure où il s'agit d'une dérogation dite « mineure ».

L'analyse de la demande se base principalement sur les critères suivants :

- l'application du règlement de zonage ou de lotissement cause un préjudice **sérieux** au demandeur;
- elle ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;
- les travaux en cours ou déjà exécutés

ont été effectués de bonne foi et ont fait l'objet d'un **permis**;

- une demande de dérogation mineure doit respecter l'esprit des règlements en vigueur et la demande ne s'applique que dans des **circonstances exceptionnelles**.

La dérogation mineure n'est surtout pas :

- un moyen de légaliser des travaux réalisés sans permis ou à l'encontre des règlements;
- un moyen d'éviter une modification aux règlements d'urbanisme;
- une incitation au non-respect des règlements;
- un moyen de légaliser une erreur survenue lors de la construction;
- un moyen de contourner les règlements d'urbanisme.

Les principales étapes obligatoires que doit suivre une demande de dérogation mineure sont :

- a) analyse et recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);
- b) publication de la demande dans un journal local;
- c) décision du Conseil municipal lors d'une assemblée.

Les **seules dispositions réglementaires** ne pouvant pas faire l'objet d'une dérogation mineure se rapportent aux aspects suivants :

Règlement de construction;

Usage (ex : commerce dans une zone résidentielle);

Nombre de logements (densité d'occupation).

Plan d'intégration et d'implantation architecturales (P.I.I.A.)

La présentation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) est obligatoire dans certains secteurs de la municipalité. Les projets de construction situés dans ces secteurs doivent faire l'objet d'une évaluation qualitative lors d'une demande de permis. Cette procédure permet à la Municipalité d'assurer un niveau de qualité optimum de l'implantation et de l'intégration architecturale sur son territoire, tout en tenant compte des particularités de chaque situation.

L'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale est notamment requise pour une nouvelle construction, l'agrandissement ou la rénovation d'un bâtiment, l'aménagement d'un terrain ou d'un stationnement, les accès aux terrains et les enseignes. L'ensemble des détails, quant aux interventions assujetties, peut être consulté au service d'Urbanisme.

À Saint-Hippolyte, un (P.I.I.A.) est requis pour tous travaux exécutés dans les cas suivants :

- sur les propriétés situées dans le noyau villageois;
- sur les terrains situés dans les secteurs commerciaux localisés sur le chemin des Hauteurs (route 333) à l'entrée sud de la municipalité;
- sur les terrains situés à moins de 100 mètres d'un lac;
- sur les terrains situés dans les secteurs présentant une pente de 20 % et plus;
- sur les terrains situés dans les secteurs en montagne, soit les secteurs situés à 325 mètres d'élévation et plus.

Les étapes obligatoires que doit suivre une demande assujettie à un (P.I.I.A.) sont :

- a) l'analyse et la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU),
- b) l'approbation du (P.I.I.A.) par le Conseil municipal, lors d'une assemblée mensuelle.

Il faut donc prévoir des délais supplémentaires pour le traitement d'une demande de permis soumise au (P.I.I.A.).



Clinique d'ostéopathie
Yukiko Onishi D.O.
Ostéopathe

enfant - adulte
femme enceinte
nouveau-né - urgence

450 224-1666

membre de S.O.Q. & A.M.M.Q.
reçu d'assurance

Clinique Santé
Praticienne

450.224.4242
FAX: 450.224.4224

WWW.CLINIQUESANTEPRATICIENNE.COM

983 BOUL. DES HAUTEURS,
ST-HIPPOLYTE (QC) J8A 1L1



Services à la collectivité

Regroupement des gens d'affaires de Saint-Hippolyte

Cet organisme a pour mission d'aider les commerçants de Saint-Hippolyte à faire progresser leur entreprise en priorisant l'achat local et en organisant des activités de réseautage.

Pour information et inscription, visiter la page Facebook du regroupement.

Comptoir alimentaire de Saint-Hippolyte

Dépannage alimentaire pour les résidents de Saint-Hippolyte seulement.

Pavillon du lac Bleu

15, 67^e avenue, Saint-Hippolyte

Horaire : tous les lundis de 11 h 30 à 13 h 30

Pour informations : 450-563-2505, poste 2231

Services hippolytois de partage

Dépannage denrées non périssables et marchandises de toutes sortes

2282, chemin des Hauteurs, St-Hippolyte

Horaire : lundi au mercredi : 10 h à 15 h 30, vendredi et samedi : 11 h à 16 h

Transport adapté et collectif (TAC)

Le Transport adapté et collectif (TAC) MRC Rivière-du-Nord est l'organisme paramunicipal qui assure la gestion du transport adapté et du transport collectif régional pour les villes de Prévost, Saint-Colomban, Saint-Hippolyte et Sainte-Sophie.

Pour vos déplacements sur le territoire de la MRC de la Rivière-du-Nord, vous pouvez compter sur le transport adapté et collectif (TAC). Effectué par taxibus et minibus, le service est offert 7 jours par semaine, aux différents points d'arrêt établis dans chacune des municipalités participantes.

Pour informations : 450 224-8800



Organismes communautaires

Aînés des Hauteurs de Saint-Hippolyte	450 563-1849
Association des résidents du lac Écho/14 Iles	450 224-4338
Association de Karaté	450 563-3622
Association des propriétaires chemin des Buttes	450 432-1355
Association des propriétaires Domaine Lamoureux	450 563-4382
Association des propriétaires Domaine Montaubois	450 563-2228
Association des propriétaires lac à l'Anguille	450 710-1493

Association des propriétaires du lac Connelly	450 563-1434
Association des propriétaires du lac de l'Achigan	450 563-3895
Association des propriétaires du lac des sources	450 563-1644
Association des propriétaires du lac du Pin rouge	450 563-1258
Association des propriétaires du lac en Coeur	450 563-2894
Association des propriétaires du lac Fournel	450-621-4459
Association des propriétaires du Quai 348 ^e Avenue	450 661-2085
Association des propriétaires du Quai 373 ^e Avenue	450 563-4025
Association du Domaine du lac des Chutes	450-563-4323
Association pour la protection du lac Morency	450 563-1617
Association protection environnement lac à l'Ours	450 563-3218
Association protection environnement lac Bleu	450 563-5337
Cercle de Fermières	450 563-1666
Chorale de la paroisse	450 781-6712
Club de bridge	450 438-9661
Club de motoneige Laurentien	450 563-5050
Club de plein air	450 563-2357
Club Quad des Basses-Laurentides	450 433-1025
Club des baladeurs équestres	450 432-6531
Club des bons voisins	450 224-2980
Club du lac des Quatorzes îles inc.	450 224-2401
Club Optimiste	450 563-1849
Club récréatif et sportif du lac Connelly	450 563-4011
Comité de la bibliothèque	450 224-4137
Comité des citoyens du lac Maillé	450 224-9908
Comité régional pour la protection des falaises	450 335-0506
Comptoir alimentaire	450 563-2505
Conseil d'établissement de l'école des Hauteurs	450 569-2023
Disco des jeunes	450 275-3800
Fabrique de Saint-Hippolyte	450 563-2729
Garderie Arche de pierrot	450 224-7642
Groupe social Amico.....	450 563-5685
Journal Le Sentier.....	450 563-5151
Les résidents du lac Cornu	450-434-1330
Maison des jeunes.....	mdsth@gmail.com



www.saint-hippolyte.ca
municipalite@saint-hippolyte.ca
Heures d'ouverture
du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h,
de 13 h à 16 h
le vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30

Caserne
1255, chemin des Hauteurs
450 563-2505, poste 2224
mdumontier@saint-hippolyte.ca

2056, chemin des Hauteurs
450 563-2505, poste 2242
cledoux@saint-hippolyte.ca

Maison des Loisirs
2252, chemin des Hauteurs
450 563-2505, poste 2231
mcaron@saint-hippolyte.ca

Maison des Loisirs
2252, chemin des Hauteurs
450 563-2505, poste 2231
mcaron@saint-hippolyte.ca

2253, chemin des Hauteurs
450 563-2505, poste 2224
mdumontier@saint-hippolyte.ca

2253, chemin des Hauteurs
450 563-2505, poste 2224
gsimard@saint-hippolyte.ca

2258, chemin des Hauteurs
450 224-4137
télécopieur: 450 224-9927
biblio@saint-hippolyte.ca

C.P. 135, Saint-Hippolyte
(Québec) J8A 3P5
450 563-5151
redaction@journal-le-sentier.ca
www.journal-le-sentier.ca

This image shows a single sheet of white paper with horizontal blue ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.



Index des annonceurs

Activité plein air

Aventures Plein air.....20

Alimentation

Bonichoix Les Marchés d'Éli.....C3

Pizza Express.....C2

Restaurant Primo.....C3

Arboriculture

ECP Arboriculture.....C3

Arpenteur/Géomètre

Beaudry, Jarry et Garneau Inc.....2

Auberge

Auberge du Lac Du Pin Rouge.....C3

Bois de chauffage

Environnement du Nord.....26

Centre canin

Centre Éducatif Canin.....C2

Clinique dentaire

Centre dentaire St-Hippolyte.....C4

Ébéniste

Ébénisterie Stéphane Déry.....2

Électricien

Électricité Roger Duez et Filles Inc.....8

Excavation

Les Excavations Serge Gingras.....2

Les Excavations Martin St-Louis.....C3

Informatique

Jasmo Informatique.....C2

Maison de retraite

Le Chardonnerets.....C3

Mécanique /Entreposage

Prestige Marine Mécanique.....2

Pépinière

Pépinière des Hauteurs.....8

Pharmacie

Familiprix.....2

Ostéopathie

Clinique d'Ostéopathie

Yukiko Onishi D.O.....30

Traitements médicaux

Clinique Santé Praticienne.....30

Ventilation

La Boîte à Plans.....26

ARBORICULTURE E.C.P.

Spécialiste en abattage d'arbres dangereux

ÉMONDAGE - ÉLAGAGE - ABATTAGE
ESSOUACHEMENT - FERTILISATION
CONSULTATION - PLANTATION

Assurance complète

ESTIMATION GRATUITE

Sans frais : 1-877-565-4655
www.arboricultureecp.com

450 565-4655
450 563-2659

Les Chardonnerets

Résidence pour retraités autonomes

450 563-1626

259, ch. Lac Connelly Nord - St-Hippolyte - Qc J8A 2A1

Non fumeur

Restaurant PRIMO

CUISINE :
Canadienne
Italienne
Grecque
Déjeuner

981 Boul. des Hauteurs - St Hippolyte - Qc

450-224-8884

Ouvert 7 jours 7 h à 21 h • en saison estivale, jusqu'à 22 h

BONICHOIX

Les Marchés d'Éli
Qualité | Fraîcheur | Service

- Service de boucherie personnalisée
- Épicerie complète
- Méilleurs repas cuisinés sur place
- Boulangerie
- Fromages fins et charcuteries
- Fruits et légumes frais
- Service traiteur
- Produits biologiques et sans gluten
- Agence SAQ vins et spiritueux

2280, chemin des Hauteurs, St-Hippolyte • 450 563-2145
5650, route 335, St-Calixte • 450 222-2302

Nadine St-Louis
Gilbert Richer
excavationstlouis.ca

553, ch. des Hauteurs - St-Hippolyte
Qc J8A 1G4

LES EXCAVATIONS MARTIN ST-LOUIS

R.B.Q. : 2624-1828-56

(450) 438-7416

SABLIÈRE

Auberge

Lac du Pin rouge

8 chambres confortables et chaleureuses ~ Terrasse avec vue sur le lac ~ Lounge au sous-sol
Karaoké, musique et danse ~ Réception et petits groupes ~ Brunch les dimanches sur réservation

81, chemin Du Lac-du-Pin-rouge, Saint-Hippolyte (Québec) J8A 3J3
450 563-2790 www.aubergelacdupinrouge.com



Centres Dentaires

St-Hippolyte et Ste-Sophie

Dre France Lafontaine
Dre Annick Girard
Dre Maude Pettigrew

CARIE

BLANCHIMENT

SCELLANTS DE PUIITS ET FISSURES

TRAITEMENT ORTHODONTIQUE PHASE 1

LES BOÎTIERS DAMON

ENDODONTIE

HALITOSE

RADIOGRAPHIE DENTAIRE

CAMÉRA INTRA-ORALE

FACETTE

IMPLANT

PONT

DENTS DE SAGESSE

GINGIVITE ET PARODONTITE

APPAREILS ORTHODONTIQUES FIXES

DENTUROLOGIE

LE SYSTÈME E4D

INVISALIGN

780, Chemin des Hauteurs
bureau 202
Saint-Hippolyte
(Québec) J8A 1H1

2407, boul. Sainte-Sophie
Sainte-Sophie
(Québec) J5J 2V3

Tél. : 450 224-8241

Tél. : 450 438-1222

info@vos-dents.com
www.vos-dents.com